

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NovaTec® One (24.9% DMPP)

UFI : A2DM-N01N-400Y-W71A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Cancérogénicité, Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité.
Susceptible de nuire au fœtus.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité.
Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
P102
Prévention:
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Stockage:
P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : inhibiteurs
Milieu réactionnel chimique
1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-,phosphate (1:1)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-----------------------------	----------------	--------------------------

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

nitrate d'ammonium	d'enregistrement 6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27-XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - <= 10
1H-Pyrazole, 3,4-diméthyl-, phosphate (1:1)	202842-98-6 424-640-9 01-0000017109-71-0002	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361fd STOT RE 2; H373	>= 4 - <= 12
3,4-diméthyl-1H-pyrazole	2820-37-3 429-130-1 01-0000017543-71-0000	Acute Tox. 4; H302 + H312 + H332 Eye Dam. 1; H318 Carc. 2; H351 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412	>= 4 - <= 12

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Appeler un médecin dans les cas graves.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.
- En cas d'ingestion : Faire boire beaucoup d'eau.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Ne pas contaminer l'eau.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.
Utiliser des agents neutralisants.
Nettoyer soigneusement.
Rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé. Protéger de la chaleur.
Éviter une exposition directe au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Pas de précautions spéciales requises.

Précautions pour le stockage en commun : non requis

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernan.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® One (24.9% DMPP)



Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
3,4-diméthyl-1H-pyrazole	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,99 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, effet systémique	0,424 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,174 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,152 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,05 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Gants de protection conformes à EN 374. Standard;Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Ne pas contaminer l'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

Couleur	: divers
Odeur	: très faible
pH	: env. 4, (20 °C)
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Densité	: env. 1,07 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: complètement miscible
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

dangereux

peuvent se former, comme:
Ammoniac
Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

1H-Pyrazole, 3,4-diméthyl-, phosphate (1:1):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 200 - 2.000 mg/kg
Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.
Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,5 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: calculé(e)

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. > 500 - < 2.000 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,1 - < 5,1 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 1.000 - < 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

1H-Pyrazole, 3,4-diméthyl-, phosphate (1:1):

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

1H-Pyrazole, 3,4-diméthyl-, phosphate (1:1):

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1):

Type de Test: Test de Maximalisation (GPMT)

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Type de Test: Test de Maximalisation (GPMT)

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des expériences sur l'animal ont démontré des effets mutagènes et tératogènes.

Cancérogénicité

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1):

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Remarques: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Avis d'expert

Toxicité pour la reproduction

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

1H-Pyrazole, 3,4-diméthyl-, phosphate (1:1):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.
Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Effets sur la fertilité : Remarques: Aucune donnée humaine n'est disponible.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Aucune donnée humaine n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Organes cibles: Paroi nasale, Glande salivaire

Remarques: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 52 w

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat

NOAEL: >= 185 mg/kg

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 2 w

Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

1H-Pyrazole, 3,4-diméthyl-, phosphate (1:1):

Remarques: Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut, après ingestion

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

répétée de grandes quantités, provoquer des lésions hépatiques.
Des effets sur les reins de rats mâles ont été détectés après des expositions répétées.

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Remarques: Avis d'expert

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : (poisson zèbre): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: CL50

Toxicité pour les algues : (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en dynamique

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 : 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr

1H-Pyrazole, 3,4-diméthyl-, phosphate (1:1):

Toxicité pour les poissons : (poisson zèbre): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

	Type de Test: CL50 Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les bactéries	: Remarques: Lors d'une élimination par traitement biologique, un dérèglement du processus de nitrification de la boue activée peut intervenir.
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: > 8,7 mg/l Espèce: autre(s)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: > 25 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
3,4-diméthyl-1H-pyrazole:	
Toxicité pour les poissons	: (poisson zèbre): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: CL50 Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: Test d'inhibition de l'algue:
Toxicité pour les bactéries	: Remarques: Lors d'une élimination par traitement biologique, un dérèglement du processus de nitrification de la boue activée peut intervenir.
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: > 8,7 mg/l Espèce: autre(s)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: > 25 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

chronique)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1):

Biodégradabilité : Remarques: Intrinsèquement biodégradable. Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Biodégradabilité : Remarques: Intrinsèquement biodégradable. Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,1

1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1):

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales sp.
Durée d'exposition: 14 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 1,2
Méthode: Bioaccumulation: Test sur poisson dans un courant.
Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales sp.
Durée d'exposition: 14 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 1,2
Méthode: Bioaccumulation: Test sur poisson dans un courant.
Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

1H-Pyrazole, 3,4-diméthyl-, phosphate (1:1):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Une partie passera immédiatement en solution compte tenu de sa solubilité dans l'eau.

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Une partie passera immédiatement en solution compte tenu de sa solubilité dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

1H-Pyrazole, 3,4-diméthyl-, phosphate (1:1):

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT)..

3,4-diméthyl-1H-pyrazole:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT)..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
L'introduction en station d'épuration biologique peut entraîner des perturbations du cycle biologique des boues activées en fonction des conditions locales et des concentrations présentes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Vérifier la réutilisation en agriculture.
Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

Emballages contaminés : Les prescriptions réglementaires nationales et locales doivent être respectées.
Produits de nettoyage appropriés
Eau
Produit de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

Autres réglementations : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être signalés à l'autorité compétente .

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272	: Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H302 + H312 + H332	: Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd	: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Ox. Sol.	: Matières solides comburantes
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement,

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NovaTec® One (24.9% DMPP)

Version: 1.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 17.04.2018

Date de révision:

07.04.2023

l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR